

DES CRÈCHES CONTRÔLÉES 3 fois l'an en moyenne

► Impossible pour l'ONE d'organiser des inspections plus régulières dans ce secteur

► Actuellement en Wallonie et à Bruxelles, pas moins de 1.250 lieux d'accueil de la petite enfance et près de 3.000 accueillantes sont autorisés à exercer par l'ONE.

Autant de crèches et de gardiennes à domicile qui doivent répondre à des conditions strictes pour accueillir pas moins de 45.000 bambins. Infrastructure, dossier administratif, projet pédagogique, tout est minutieusement vérifié par le personnel de l'ONE avant qu'un tel lieu d'accueil soit agréé.

Mais une fois ces crèches ouvertes, sont-elles régulièrement contrôlées ? Ou faut-il attendre, comme ce fut le cas à Anderlecht (voir ci-dessus), qu'une personne dénonce ce qui ne va pas ? C'est ce que nous avons tenté de savoir auprès de la res-

ponsable des coordinatrices accueil de l'ONE, Brigitte Marchand.

"Nous n'avons pas de quotas de visites par crèche", précise d'emblée la responsable de l'ONE. En principe, chaque lieu d'accueil est contrôlé "deux à trois fois par an en moyenne" ajoute-t-elle. Certaines crèches sont plus souvent visitées, d'autres ne le sont jamais.

UNE AUGMENTATION de ces contrôles serait impossible à réaliser assure Brigitte Marchand. "Nous ne disposons que de 70 personnes pour contrôler plus de 4.250 lieux d'accueil ainsi que toutes les autres structures réservées au temps libre des enfants. Cela fait beaucoup", s'exclame la responsable de l'ONE, précisant que les cinquante plaintes reçues chaque année en moyenne par ses ser-

vices font systématiquement l'objet d'un suivi par l'équipe chargée des contrôles.

Des contrôles qui, l'an dernier, ont mené à une seule suspension préventive d'autorisation de l'ONE. "Les avertissements sont plus fréquents mais, généralement, les crèches se mettent assez vite en ordre", assure Brigitte Marchand, avant de citer les problèmes les plus souvent relevés au sein de ces milieux d'accueil de la petite enfance (voir ci-contre).

Pour ce qui est de la nourriture servie dans les crèches, c'est l'Afsca qui procède aux contrôles. À titre d'exemple, en 2015, 83 % des crèches étaient jugées conformes, nous précise le porte-parole de l'Agence fédérale pour la sécurité alimentaire.

N.Ben.

TOP 5

... des infractions constatées par l'ONE

1 L'encadrement insuffisant par rapport au nombre d'enfants présents.

2 Les défauts de surveillance

3 L'obligation pour les enfants de manger

4 Des enfants qui dorment tous en même temps, ce n'est pas normal

5 Les défauts de sécurité comme l'absence de barrières